



# Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

## Séance du 3 juin 2025

Grand-Duché de Luxembourg  
Großherzogtum Luxemburg

Commune de  
Gemeinde  
Lorentzweiler

Date de l'annonce publique de la séance: 28 mai 2025

Date de la convocation des conseillers: 28 mai 2025

Présents Mme Kirsch-Hirtt, bourgmestre ; M. Bach, M. Alexander, échevins ; Mme Calvario, M. Kremer B., M. Mersch, Mme Ney, Mme Schmit, M. Weyerich, M. Wietor, conseillers ; M. Flener, secrétaire.

Excusé(s) : M. Kremer A., conseiller

Absent : /

### Point de l'ordre du jour: 11

Objet : **Approbation de nouvelles taxes pour la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques et de denrées alimentaires lors des manifestations communales.**

Le Conseil Communal,

Considérant que la commune organise certaines manifestations durant l'année;

Considérant que la commune ne pourra pas tout le temps offrir gratuitement les boissons et les denrées alimentaires lors de ces manifestations;

Vu la proposition du collège échevinal de fixer de nouvelles taxes pour la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques et de denrées alimentaires lors des manifestations communales:

Boissons	
Eau (gazeuse et naturelle)	: 1,50.-€
Softdrinks contenant du sucre	: 2,00.-€
Bière	: 2,50.-€
Champagne et vin	: 3,00.-€

  

Denrées alimentaires	
Saucisse grillée	: 2,50.-€
Bifana et cotelettes	: 3,50.-€
Plat végétarien	: 2,50.-€

Considérant que le conseil communal se déclare d'accord avec les nouvelles taxes proposées;

Vu les recettes inscrites à l'article 2/860/706080/99001 du budget de l'exercice 2025 et des budgets subséquents;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité

de fixer les nouvelles taxes pour la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques et de denrées alimentaires lors des manifestations communales comme suit:

Boissons	
Eau (gazeuse et naturelle)	: 1,50.-€
Softdrinks contenant du sucre	: 2,00.-€
Bière	: 2,50.-€
Champagne et vin	: 3,00.-€

  

Denrées alimentaires	
Saucisse grillée	: 2,50.-€
Bifana et cotelettes	: 3,50.-€
Plat végétarien	: 2,50.-€

Le Conseil Communal,

Pour extrait conforme,

Lorentzweiler, le 06 juin 2025

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Marguy KIRSCH-HIRTT, Frank FLENER

